



AG UVCW – Conférence de presse du 17 mai 2017

Allocution de Jacques GOBERT, Président

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Vous avez entre les mains le rapport d'activités de l'UVCW pour cette année 2016.

Vous le trouverez très complet sur les combats et les activités de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. L'équipe et moi-même sommes à votre disposition pour répondre aux questions qu'il susciterait dans votre chef.

Pour ma part, je souhaiterais extraire une thématique de ce rapport d'activités.

Vous l'aurez deviné, ***c'est de la gouvernance que j'aimerais vous parler*** et, par-delà, du sens même de la ***démocratie locale et de la relation entre le citoyen et la commune***.

En prenant un peu de recul, je souhaite mettre en perspective le véritable séisme suscité par l'affaire Publifin et l'espoir porté par un sondage tel que celui que l'Union a souhaité lancer pour son assemblée générale 2017. Je remercie Madame WILQUET de la société Sonecom pour le travail réalisé, qu'elle va vous présenter tout à l'heure.

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est celle de la ***confiance en l'élu***, la confiance dans l'institution qu'il représente et la confiance dans la démocratie elle-même, ...

Car c'est bien de cet enjeu essentiel qu'il s'agit.

Le doute, la suspicion, la rumeur rongent les bases démocratiques pour lesquelles l'Europe et le monde se sont battus, voilà plus de 70 ans ...

Nous, femmes et hommes politiques, à tous niveaux de pouvoir, nous sommes les gardiens de cette démocratie.

Nombre de signes alarmants sont bien présents en Belgique, en Europe et de par le monde : la démocratie est prise à partie et elle est sérieusement en danger.

Le sondage du Soir (« noir, jaune, blues ») d'il y a quelques mois, celui commandité par le Parlement wallon fin 2015 ou celui, de niveau mondial, récemment rapporté par l'Express¹ pointent tous une perte de confiance du citoyen.

¹ Enquête 'Is the system broken?' menée par Ipsos Mori auprès de 16.000 personnes dans 22 pays, dont 500 Belges

Le citoyen doute, a peur, rejette, se replie sur lui-même pour se protéger et essaierait bien « autre chose »...

Cet « autre chose », c'est la tentation des extrêmes... droites ou gauches, la tentation du pouvoir « fort », de l'homme (de la femme) « à poigne »,

Comme le disait Churchill : « *La démocratie n'est pas un lieu où on obtient un mandat déterminé sur des promesses, puis où on en fait ce qu'on veut. ...il devrait y avoir une relation constante entre les dirigeants et le peuple. "Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple"*²: voilà qui reste la définition souveraine de la démocratie.

Beaucoup de formes de gouvernement ont été testées, et seront testées dans ce monde ... Personne ne prétend que la démocratie est parfaite ou omnisciente. En effet, on a pu dire qu'elle était la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes celles qui ont été essayées au fil du temps; mais il existe le sentiment, largement partagé dans notre pays, que le peuple doit être souverain, souverain de façon continue, et que l'opinion publique, exprimée par tous les moyens constitutionnels, devrait façonner, guider et contrôler les actions de ministres qui en sont les serviteurs et non les maîtres ».

La démocratie, en étant synonyme de liberté, porte nécessairement en elle ses contradictions et ses dérives.

Nous devons nous battre pour cette démocratie, cette liberté ; nous devons comprendre et traquer ses contradictions et ériger des remparts contre ses dérives, dont la plus perverse est sans doute le lent estompement de la norme qui s'excuse dans les « on a toujours fait comme cela ».

Dans un monde de plus en plus complexe, au sein d'une action publique compliquée, souvent difficile à mener, l'homme/la femme politique doit garder sa stature de gardien d'une démocratie menacée.

Serviteur et non maître. C'est notre rôle.

Et pour cela, l'homme/la femme public doit être ***exemplaire***.

Cela, c'est notre devoir absolu.

Dans le cadre du dossier Publifin, l'UVCW a mis sur la table des propositions de réformes, sans complaisance, appropriées aux difficultés et dérives mises au jour, mais raisonnées et proportionnées aux intérêts en jeu.

En effet, inutile de jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur : la majorité des intercommunales rendent des services indispensables à la collectivité, travaillent bien et avec éthique... Et nous pouvons d'ailleurs être très fiers de leurs réalisations.

L'UVCW a également rappelé que les mesures prônées devaient également s'appliquer aux autres structures publiques en ce compris les para régionaux.

² Abraham Lincoln.

Nos propositions se basent sur les principes de gouvernance suivants :

- Transparence
- Décumul
- Modération
- Contrôle
- Consolidation

Transparence

Le citoyen est en droit **de connaître** avec exactitude les intercommunales auxquelles sa commune est associée, les mandats de ses élus et leur rémunération.

Nous proposons de structurer, par le biais des sites internet, une information à trois niveaux : communal, intercommunal et régional.

Le Gouvernement wallon nous a entendus, tout particulièrement pour l'établissement d'un cadastre nominatif des mandats et rémunérations. Il est temps d'en avoir une source authentique et de ne plus se fier aux approximations de sites privés.

Décumul

Le citoyen attend des choix clairs de la part de ses élus.

La confusion des rôles, la confusion des intérêts minent la confiance légitime.

Notre système juridique connaît déjà des règles de décumul importantes³.

Reste toutefois à prendre en compte la fonction de dirigeant d'une entreprise ou d'un organisme d'intérêt public, laquelle ne peut rester compatible avec un mandat exécutif local (Bourgmestre, Echevin, Président de CPAS).

Modération

Le citoyen attend de la modération de la part de ses élus et des serviteurs de la chose publique. Les rémunérations des titulaires de mandats publics doivent être plafonnées et transparentes (plafonnement à 150 % de l'indemnité parlementaire).

Si tout travail mérite bien entendu salaire, l'UVCW a proposé :

- Les seuls jetons de présence comme rémunération des administrateurs,

³ Les rémunérations des titulaires de mandats publics doivent être plafonnées et transparentes.

Le Code de la démocratie locale prévoit actuellement un système de plafonnement à 150% de l'indemnité parlementaire; ce plafond sera maintenu, et dorénavant un plafond de 50% de l'indemnité parlementaire sera prévu pour les mandataires non-élus. Ainsi que nous l'avons proposé, dans le cadre du calcul du respect du plafond, toutes les rémunérations issues de mandats publics, en ce compris dans les filiales, seront prises en compte.

A notre estime, comme actuellement, les mandats privés doivent être déclarés afin de prévenir tout conflit d'intérêts, mais les rémunérations de nature purement privées ne doivent pas être prises en compte dans le calcul des plafonds.

- Une rémunération fixe et plafonnée pour les Présidents et Vice-Présidents lorsqu'ils assument de réelles responsabilités de gestion⁴,
- La gratuité pour les mandats dans les organes consultatifs,
- Une rémunération plafonnée pour les cadres dirigeants⁵.

Contrôle

Le **débat démocratique** sur les décisions essentielles et la conduite stratégique des intercommunales doit être assuré dans le cadre des conseils communaux via débat sur les plans stratégiques des intercommunales et via les assemblées générales des intercommunales⁶, ...

Consolidation

Les filiales commerciales et industrielles des intercommunales, ainsi que les sociétés privées dans lesquelles les intercommunales disposent de parts significatives, ou sont majoritaires au conseil d'administration, doivent être soumises à toutes les mesures de transparence et de limitations des mandats et rémunérations applicables aux intercommunales.

Il convient de les faire **rentrez dans le périmètre**. Nous nous réjouissons de ce que les mesures du Gouvernement wallon aillent dans ce sens.

Après le séisme Publifin, était-il bien raisonnable d'oser **lancer une enquête pour savoir comment le citoyen percevait sa commune et ses élus ?**

La représentation spontanée qu'ont les citoyens de leur commune ?

Elle est conviviale et permet une belle qualité de vie. « *Belle, agréable* » ; « *où tout se passe bien* » ; « *chez moi* »... 80 % des sondés ont une image positive de leur commune.

En majorité, les répondants se disent intéressés, voire très intéressés par la vie communale (cotation 7.10). Ils s'estiment bien informés aussi.

⁴ Pour les autres membres des organes restreints de gestion, nous ne pensons pas qu'une rémunération fixe soit toujours justifiée. Il nous paraît indiqué de limiter la possibilité d'une rémunération fixe, assortie d'un mécanisme de dégressivité lié à l'assiduité, aux présidents et aux vice-présidents qui assument des responsabilités propres de gestion.

⁵ En ce qui concerne les rémunérations des cadres dirigeants, le Gouvernement wallon prévoit un plafonnement à 245.000 € par an, mais ce plafond ne vise pas les filiales privées, ce que nous déplorons.

⁶ Un débat démocratique sur les décisions essentielles et la conduite stratégique des intercommunales doit être assuré dans le cadre des conseils communaux. Cela suppose un minimum d'aménagements.

Le premier d'entre eux est le réinvestissement des délégués des conseils communaux à l'assemblée générale. Pour cela, il est nécessaire de leur octroyer le droit de vote en l'absence de décision de leur conseil communal sur toute décision soumise au vote de l'AG. D'autre part, il nous semble utile de favoriser la tenue de débats au sein des conseils communaux, par exemple, par leur préparation en commission. Chaque conseil communal s'organisera au mieux pour tenir son rôle de contrôle de manière optimale.

Il est toutefois difficile de débattre des décisions importantes et de la stratégie des intercommunales sans l'éclairage de ces dernières. Mais, il ne leur est matériellement pas possible de déléguer des responsables auprès de chaque commune avant chaque AG. Nous proposons donc que soient organisées, par intercommunale et pour plusieurs communes en même temps, des séances préparatoires au renouvellement, tous les 3 ans, des plans stratégiques. Ici, le Gouvernement wallon a opté pour des réunions annuelles ouvertes au public.

Le niveau de satisfaction du citoyen par rapport aux services et infrastructures communales : 7 à 8 sur 10. Les services administratifs communaux, les structures d'accueil de l'enfance, l'encadrement des séniors, les infrastructures sportives sont généralement bien perçues. Les initiatives culturelles ou sportives sont plébiscitées.

Serviabilité, efficacité, confiance dans les agents communaux : 7 sur 10.

Services communaux/intercommunaux de fourniture d'énergie et de gestion des déchets : 7 sur 10.

Les services de secours (pompiers) sont très appréciés.

Egouttage, propreté, salubrité : 6 sur 10. A noter que la principale demande du citoyen à sa commune fait écho à l'une des missions fondamentale de celle-ci : la qualité et la propreté de l'espace public.

Toutefois, si l'appréciation moyenne de la bonne gestion de la commune atteint les 6 sur 10 pour la majorité des répondants, elle passe à 5,5 sur 10 lorsqu'on interroge le panel sur la proximité de l'élu avec le citoyen et sur son sens de l'intérêt général. Sur ce point, le sondage est très intéressant lorsqu'il corrèle la confiance avec le fait de bien connaître ses élus. Et l'on constate, dans le paysage wallon, la coexistence d'une partie de la population relativement connectée aux décideurs locaux et qui ont une image positive de leur action et une autre partie clairement déconnectée de ceux-ci, en déficit de confiance à leur égard. Faut-il ici rappeler que « *le contact humain est le véhicule de la démocratie* »⁷. L'élu local, élu de proximité par excellence se doit de le cultiver.

S'il n'y a pas de rupture de confiance généralisée, et il faut le souligner et s'en réjouir, il convient de bien se rendre compte que l'avenir de la démocratie locale doit se construire via des **initiatives volontaristes** visant à inclure tous les citoyens, jeunes et moins jeunes et de toutes les catégories sociale à une gestion démocratique et participative de la commune.

«La liberté et la démocratie exigent un effort permanent. Impossible à qui les aime de s'endormir⁸».

Je nous souhaite de rester bien éveillés et je compte également sur vous, Mesdames et Messieurs les journalistes, pour faire un journalisme de qualité qui informe comme il éduque ; qui pointe les dérives de ceux qui s'égareront comme il met en exergue l'action de ceux et celles qui œuvrent chaque jour pour vivifier la démocratie.

Je vous remercie, et je me tiens à votre disposition.

⁷ Jacques Chirac.

⁸ François Mitterrand.